

# Bruxelles va mesurer la qualité de l'air dans les écoles

Santé/environnement À partir  
du mois de janvier, cinquante  
écoles vont être contrôlées.

La Région bruxelloise mesurera à partir du mois de janvier la qualité de l'air dans les écoles et aux abords de celles-ci, ont annoncé lundi les ministres et secrétaire d'État Céline Fremault, Bianca Debaets et Pascal Smet. L'opération se déroulera dans cinquante écoles au cours de deux périodes de quatre jours durant les mois doux et les mois froids.

Au mois de mars, Greenpeace a publié les résultats d'une étude selon lesquels la qualité de l'air est mauvaise voire inquiétante dans un grand nombre d'écoles en Belgique. L'organisation environnementale avait mesuré la concentration de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en rue, dans la cour de récréation et en classe en novembre et décembre 2017.

Des parents mécontents avaient mené des actions, notamment à Bruxelles, pour réclamer des mesures. Le gouvernement régional a décidé de mener à son tour une étude qui portera sur le taux de *black carbon*, ou carbone de suie, plus facile à mesurer grâce à des instruments portables et révélateur de la densité automobile.

Ces instruments de mesure seront remis à trois enseignants par école, qui les porteront autour du cou pendant quatre jours consécutifs.

Le rapport final sera remis en avril 2021. Deux rapports intermédiaires sont attendus en septembre 2019 et en juin 2020.

## Proposition de loi pour des rues scolaires

Cette mesure s'inscrit dans le sillage du plan de qualité du climat adopté par la Région, qui restreint progressivement l'usage de véhicules très polluants dans la capitale ou prévoit la sortie du diesel en 2030.

Avant les vacances, la Chambre a adopté une proposition de loi qui autorise les "rues scolaires" en créant un panneau de circulation particulier. Il s'agit de fermer à la circulation une rue durant les heures d'entrée et de sortie de l'école, voire rendre celle-ci totalement ou partiellement piétonne. Il en existe deux en région bruxelloise, l'une dans le centre-ville, l'autre à Saint-Josse. "Les rues scolaires devraient être la norme. Un enfant doit pouvoir se rendre à l'école de manière sûre et dans un climat sain", a expliqué M<sup>me</sup> Debaets. Un fonds doté d'un million d'euros par an doit aider les communes à mettre en place un tel dispositif. (Belga)